

Dans ce numéro...

- **Visite de la ministre de l'Éducation : prenons bonne note**
par Alain Dion
- **Pot-pourri du 21^e Congrès de la FEC-CSQ**
par Benoît Collette
- **Un 2 \$ bien investi ou comment devenir membre officiel du syndicat**
par Myriam Litalien Bradley
- **Le Québec veut-il devenir un état pétrolier?**
par Patricia Posadas
- **« Combattre l'homophobie et la transphobie : c'est lutter contre la violence et le harcèlement »**
par Patricia Posadas
- **Les Services adaptés et l'utilisation de la S024 - un feuilleton en plusieurs parties**
par Marie-Josée Boudreau
- **Le Comité des pratiques syndicales a besoin de vous!**
par Myriam Litalien Bradley
- **50 ans de syndicalisme au Collège de Rimouski**
par Patricia Posadas

Agenda

Septembre 2016

- 20 : Assemblée générale et « 5 à 7 » de la rentrée
- 29-30 : Conseil général FEC

Visite de la ministre de l'Éducation : prenons bonne note

Alain Dion, enseignant en cinéma

La ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David, était de passage au Cégep de Rimouski, le lundi 29 août dernier. Malgré l'invitation de dernière minute, plus d'une quarantaine de personnes se sont déplacées pour assister à cette rencontre. Des membres de la Direction du collège, une trentaine d'enseignantes et d'enseignants, des membres du personnel professionnel, du personnel de soutien et des profs de l'IMQ étaient présents pour échanger avec la ministre.

Lors de son allocution d'ouverture, M^{me} David a expliqué que cette visite éclair s'inscrivait dans une tournée de plusieurs cégeps du Québec, où elle souhaitait rencontrer les intervenantes et intervenants du réseau collégial afin de connaître leurs différents besoins.

Une consultation sur la « modernisation des cégeps »

La ministre a d'un même souffle annoncé qu'elle préparait également une consultation publique sur la « modernisation des cégeps » qui devrait se tenir au cours des prochains mois. Déjà annoncée dans différents médias, cette « modernisation » du réseau n'augure rien de bien réjouissant et pourrait même avoir des répercussions importantes sur notre réalité collégiale. Il sera donc important de rapidement prendre connaissance des orientations mises de l'avant par

la ministre et le gouvernement Couillard afin de participer activement à cette consultation.

Lors des différents échanges, la ministre a tenté de se faire rassurante quant à l'avenir des cégeps et des objectifs de la consultation à venir. Elle a senti le besoin de souligner que Philippe Couillard avait affirmé encore dernièrement que les cégeps étaient là pour rester, qu'elle reconnaissait la grande contribution des cégeps en région, non seulement dans leur mission éducative, mais également pour leur contribution sociale, économique, culturelle et sportive.

La place de la formation générale dans cette « modernisation »?

M^{me} David a également soutenu que la formation générale était au cœur même de la mission éducative des cégeps et qu'il serait difficile d'envisager une quelconque forme de diplomation sans l'apport de la formation générale. Cet élément risque pourtant d'être au cœur des débats de l'automne si l'on se fie aux orientations traditionnelles de la Fédération des cégeps et des divers intervenants de la formation continue. Prenons donc bonne note des positions avancées par la ministre, nous pourrions assurément les remettre en jeu si elle dévie de sa route en cours de consultation.

Des annonces contradictoires?

La ministre semblait certainement fière d'annoncer la mise en place d'un programme de mobilité étudiante qui devrait inciter des jeunes des grands centres à venir étudier en région – une proposition déposée au ministère de l'Éducation dès l'automne 2002 par le SEECR, rappelons-le. En réponse à cette annonce, le SEECR a soutenu que nous nous réjouissions de cette avancée, bien que nous demeurions prudents et même

inquiets des impacts d'une autre orientation prise par le ministère qui souhaite mettre fin aux pénalités imposées aux collèges dépassant leur devis ministériel (le nombre maximal d'élèves à accueillir). L'abandon de cette pénalité serait en contradiction directe avec l'objectif de mobilité étudiante. En effet, si le ministère permettait aux collèges des grands centres d'augmenter leur recrutement sans restriction, peu de jeunes seraient par la suite tentés de venir étudier en région. La ministre a semblé sensible à cette argumentation.

Cohérence dans nos interventions

En terminant, il est important de souligner la cohésion et la cohérence des diverses interventions faites auprès de la ministre par les membres de la Direction et les membres du personnel. Toutes et tous ont souligné la qualité de l'enseignement dispensé au collège et la richesse des services offerts en soutien aux élèves. Mais il y a une ombre importante au tableau : les multiples coupures budgétaires imposées au collège fragilisent année après année notre capacité à bien accompagner nos étudiantes et étudiants et mettent en péril le bon fonctionnement de nos institutions. Le message était on ne peut plus clair. □

Pot-pourri du 21^e congrès de la FEC-CSQ

Benoît Collette, coordonnateur

Le 21^e Congrès de la FEC-CSQ, qui s'est tenu à Rivière-du-Loup en juin dernier sous le thème de l'autonomie professionnelle, mettait un terme à une année passablement mouvementée. Rappelons que le congrès est le moment, chaque trois ans, où sont élus, entre autres, les membres du Bureau exécutif et où les statuts peuvent être modifiés. Le président sortant, Pierre Girouard, avait annoncé qu'il prenait sa retraite et trois autres postes au Bureau exécutif étaient à pourvoir. La fédération comptera sur une équipe renouvelée pour les trois prochaines années, avec Lucie Piché du Cégep de Sainte-Foy comme nouvelle présidente.

Les débats

Du côté des statuts, une sérieuse discussion était à prévoir avec un sujet qui touche une corde sensible au SEECR : la limitation des mandats. Certains syndicats voulaient abolir carrément la limitation des mandats, d'autres proposaient certaines modifications aux limites, mais sans aller jusqu'à l'abolition totale. Rappelons que l'Assemblée générale annuelle avait adopté une résolution qui donnait comme directive à la délégation du SEECR de défendre la limitation des mandats. Nous avons discuté des modifications aux statuts en atelier, mais malheureusement, comme c'est souvent le cas dans un congrès, certains ateliers ont manqué de temps pour traiter de l'ensemble des sujets,

parce que certains points ont suscité beaucoup de débats, ce qui est une bonne chose en soi. Résultat : ce n'est pas tout le monde qui avait pu discuter des orientations de la fédération, qui furent adoptés très rondement à la fin du congrès. Un moment démocratique raté, ce que n'a pas manqué de souligner un de nos membres au micro. Dans la même veine, la discussion au sujet de la forme que devrait prendre le nouveau poste de conseillère ou conseiller à la fédération (enseignante/enseignant ou employée/employé), pour épauler le travail de la conseillère en relations de travail, a failli ne pas avoir lieu, si ce n'était de notre insistance pour qu'on en débattre ouvertement. Il a été décidé que ce serait une employée ou un employé finalement, mais nous pensions qu'il était important de débattre, puisque c'était la seule occasion que nous avions de le faire.

Modification à la limitation des mandats?

Quant à la limitation des mandats, sans être totalement abolie, elle a été passablement modifiée. Maintenant, lorsqu'une personne passe de la vice-présidence à la présidence, le compteur recommence à zéro. Même chose lorsqu'une personne passe d'un comité au Bureau exécutif. Dorénavant, il est possible de faire, 9, 12, 15, voire 18 ans en combinant le temps passé dans un comité, au Bureau exécutif et à la présidence (au lieu de six ans). De telles modifications risquent de susciter un certain

questionnement parmi les membres du SEECR, compte tenu des passions qu'a soulevées cet enjeu au cours de la dernière année et compte tenu du mandat que nous avons reçu de notre assemblée pour le congrès. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une assemblée générale près de chez vous...

Ce qui inspire...

Néanmoins, tout ne fut pas gris comme le ciel lors du congrès. Notamment la conférence sur

les dérives de la gouvernance en éducation avec **Alain Deneault**, bien connu pour ses ouvrages au sujet des paradis fiscaux, a été une conférence franchement inspirante. Si inspirante d'ailleurs qu'un membre de notre délégation lui a demandé s'il pouvait venir à Rimouski. Heureuse coïncidence, celui-ci sera présent pour le Salon du livre cet automne et, à notre demande, il présentera une **conférence le vendredi 4 novembre prochain à la salle Georges-Beaulieu du Cégep de Rimouski**. À ne pas manquer! ☐



La liste des 14 syndicats affiliés à la FEC (Fédération des enseignantes et enseignants de cégep) - CSQ

- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Bois-de-Boulogne
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Campus des Îles
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Champlain - Lennoxville
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Drummondville
- Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Gaspé
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Gérald-Godin
- Syndicat des professeures et professeurs de l'enseignement maritime du Québec
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Matane
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski
- CMÉC (Centre matapédien d'études collégiales) : sous-centre de Rimouski et de Matane
- Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Rivière-du-Loup
- Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Sainte-Foy
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sorel-Tracy
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville

Un 2 \$ bien investi ou comment devenir membre officiel du syndicat

Myriam Litalien Bradley, responsable des pratiques syndicales

Pour officialiser votre appartenance au syndicat et, ainsi, obtenir le droit de vote aux assemblées générales, vous devez remplir un formulaire d'adhésion et acheter une carte de membre au coût modique de 2 \$. Afin d'accomplir cette formalité, vous n'avez qu'à passer au bureau du syndicat situé au B-210.

Cette démarche assure votre droit de vote dès votre première présence à une assemblée générale et vous permettra de combler votre ardent désir de participer aux décisions influençant votre vie professionnelle.

Mais pourquoi devez-vous adhérer à votre syndicat et payer 2 \$ alors que vous payez déjà des cotisations? Une loi faisant partie du Code du travail depuis 1977, mieux connue sous le nom de « formule Rand », stipule à l'article 47 que « l'employeur doit retenir sur le salaire de tout salarié qui est membre d'une association accréditée (syndicat) le montant spécifié par cette association (syndicat) à titre de cotisation »¹. Cette mesure législative a été mise en place afin que les syndicats obtiennent un budget leur permettant d'offrir des services à tout le personnel syndiqué.

Ainsi, tous doivent cotiser, mais cette loi n'impose pas d'être membre d'un syndicat. Les salariées et salariés qui désirent se voir reconnaître comme membre de leur syndicat doivent donc également payer une somme symbolique d'au moins 2 \$ et signer un formulaire d'adhésion dûment rempli (article 36.1 du Code du travail).

Donc, vos cotisations vous donnent droit à tous les services et à tous les avantages que vous procure votre syndicat, mais c'est seulement lorsque vous êtes membres que vous avez un pouvoir décisionnel : être membre, c'est changer les choses! □

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Répertoire des programmes et service ». [En ligne] <http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi> (Page consultée le 23 août 2016).

Le Québec veut-il devenir un état pétrolier?

Patricia Posadas, membre de Prospérité sans pétrole

Il y a quelques années, quelqu'un m'aurait posé cette question et je serais partie d'un grand éclat de rire! Le Québec, c'est cette terre de lacs, de rivières et de fleuve, de forêts, de parcs et de réserves que nous adorons. Pour arracher ce territoire magnifique aux griffes acérées du privé (à la fin des années 60, 80 % du territoire appartenait à 0,05 % de la population par le biais des clubs privés) et pour accéder à ces rivières, ces lacs, ces forêts, des citoyennes et des citoyens se sont battus pendant huit ans. Je vous invite à visionner cet épisode de « Tout le monde en parlait »¹ si jamais vous ne connaissez pas ce pan de notre histoire.

Un territoire *claimé*

Aujourd'hui, on apprend que plus de 80 % du sous-sol de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) est *claimé*, c'est-à-dire que des individus ou des compagnies ont acquis le droit d'exploiter le sous-sol (au prix de 10 cents l'hectare). Bien sûr, vous n'avez pas beaucoup entendu parler de cela et, si vous l'aviez su, peut-être vous seriez aussi précipités sur la bonne affaire que voilà. Une compagnie comme Pétrolia² entre autres n'a pas raté le coche et détient depuis la majorité des *claims* sur le territoire mentionné.

Attaque sur tous les fronts

Vous avez sans doute entendu parler du projet d'oléoduc qui transporterait du pétrole albertain (Tanscanada, via Énergie Est) jusqu'au Nouveau-Brunswick en traversant le Québec, du projet de trains (projet Chaleurs terminal)

qui passeraient par nos terres et par la Vallée de la Matapédia pour se rendre à Belledune, du projet de port pétrolier ou gazier (Cacouna, abandonné, puis Gaspé), à tout cela s'ajoute maintenant des projets de forages, ceux déjà en cours (Gaspé entre autres, projet Haldimand) et ceux à venir (dans la ZEC du Bas-Saint-Laurent, projet de Pétrolympic). Pipeline (dans la terre), trains (sur la terre), ports donc bateau (sur les eaux) et forages! Un tout inclus!

Un projet de loi plus archaïque que la Loi des mines

Ces projets de forage augmenteront et envahiront notre paysage si le projet de loi 106, déposé en catimini le 7 juin 2016, est entériné, ce qui arrivera d'ici la fin de l'automne, si nous n'intervenons pas pour le contester. Pour le juriste, spécialiste du droit des hydrocarbures, Richard Langelier, ce projet de loi est une réplique de la Loi des mines (1880), mais en pire. Pour le préfet de la MRC de Rimouski, M. Francis Saint-Pierre, ce projet est antidémocratique et c'est avec indignation qu'il s'y oppose. Déjà 150 maires ont émis des résolutions dans lesquelles ils rejettent à leur tour ce que le projet sous-entend pour les municipalités et pour les citoyennes et les citoyens. Un seul exemple pour vous donner une idée du projet : cette loi consacrerait la préséance de la possession des licences d'exploitation du sous-sol sur la possession du sol (voir articles 13 et 55 du projet de loi 106). Grâce à cette disposition, une compagnie pourrait vous expulser de votre terre si vous lui refusez le droit de passage ou l'accès

nonobstant le type d'activités que vous y exercez (agriculture, tourisme, industrie, etc.).

L'eau avant le pétrole

Du pétrole gît dans nos sous-sols, mais nous ne pouvons pas aller le chercher avec des moyens conventionnels. Il faut fracturer le sol pour l'en extraire. Les études démontrent la dangerosité de ces procédés (augmentation des séismes, par exemple). Le cas de l'Oklahoma est très parlant. Cet état états-unien est passé de deux séismes par an entre 1978 et 2008 à 584 séismes en 2014! Nous utilisons beaucoup de pétrole, c'est vrai, mais il est plus que nécessaire de trouver des solutions à cette dépendance qui

provoque un dérèglement climatique sans précédent et qui occasionne déjà de grandes souffrances à travers la planète. De plus, parce que nous sommes dépositaires de la ressource la plus précieuse au monde, l'eau, nous avons le devoir de la protéger. □

1. RADIO-CANADA. « Toute le monde en parlait. ». [En ligne] <http://ici.radio-canada.ca/tele/tout-le-monde-en-parlait/2015/equipe> (Page consultée le 4 septembre 2016).
2. RÉSEAU VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC. « Carte de permis d'exploration et des baux d'exportation (claim) ». [En ligne] www.rvhq.ca/cartes-des-permis-de-recherche-de-petrole-de-gaz-de-reservoirs-souterrains-au-quebec-claims/ (Page consultée le 5 septembre 2016).

« Combattre l'homophobie et la transphobie : c'est lutter contre la violence et le harcèlement »

Patricia Posadas, responsable des communications

La CSQ, en collaboration avec l'Institut national de la santé publique, propose une formation en deux volets à Rimouski, le 25 novembre 2016 et le 7 avril 2017.

À la suite de la demande expresse de Rémy Bélanger de Beauport, alors responsable à l'application de la convention collective au SEECR, cette activité se déroulera à Rimouski. En effet, trop souvent, ce type de formations ont lieu dans les grandes villes, oubliant les besoins criants des communautés LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres) en région.

Le premier volet (25 novembre 2016) s'intitule « Sexes, genres et orientations sexuelles :

comprendre la diversité » et le deuxième volet (7 avril 2017) est intitulé « Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et leur famille ».

Sachez que les frais de libération syndicale des personnes participantes seront assumés à même la subvention que la CSQ reçoit de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité du travail.

Les inscriptions doivent se faire avant le 28 octobre 2016.

Pour plus de renseignements, venez nous voir au bureau du Syndicat, au B-210. □

Les Services adaptés et l'utilisation de la S024 - un feuillet en plusieurs parties

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

Épisode 1 : La rentrée 2016

Avertissement au lecteur : Le message de la Direction des Services éducatifs définissant le mode d'attribution des ressources nous parvient tout juste pendant l'écriture de cet article. Nous l'analyserons avec soin et nous vous ferons part de nos commentaires à l'Assemblée générale du 20 septembre.

L'Annexe S024, ce monstre

À pareille date l'an dernier, nous allions au front, votant jours de grèves et exigeant du gouvernement qu'il écoute nos demandes syndicales. Parmi nos demandes se trouvait l'octroi de ressources supplémentaires pour l'encadrement des élèves à besoins particuliers¹ dont la multiplication, au cours des dernières années, a causé un alourdissement de la tâche enseignante. La réponse du ministère : l'annonce de l'injonction de 10 millions de dollars pour l'aide à la réussite de ces étudiantes et étudiants, argent distribué selon les balises fixées par l'Annexe S024, hors convention. Cette annonce, accueillie favorablement par la Fédération des cégeps, a laissé la plupart des syndicats froids, puisque l'idée même d'allègement de la tâche en était complètement absente, de même que l'obligation d'établir une entente locale de répartition de ces ressources avec les syndicats des enseignantes et enseignants.

Au Cégep de Rimouski : les Services adaptés à la une!

Au Cégep de Rimouski, l'annonce de ces nouvelles ressources a été faite parallèlement à une réflexion sur le fonctionnement des Services adaptés amorcée à la Commission des études à la suite de demandes issues de plusieurs départements. L'ajout des sommes était donc l'occasion de revoir certains aspects du fonctionnement, en impliquant davantage les enseignantes et enseignants dans le processus. Le sujet de l'utilisation de la S024 est revenu à plusieurs reprises à l'ordre du jour de la RCS (Rencontre entre le collège et le syndicat), la partie syndicale souhaitant connaître comment la somme estimée à 167 000 \$ par année allait être distribuée.² Une demande de création d'un comité composé d'enseignants, de professionnels et d'un membre de la Direction des Services éducatifs a ainsi été déposée afin de nous permettre d'évaluer la question. Notons qu'en juin, nous n'avions pas reçu de réponse à cette demande, mais que les discussions autour de la S024 arrivaient toujours à la même conclusion : l'utilisation des sommes serait reportée à l'hiver 2017, le temps de réfléchir à la question.

Le chaos de l'automne 2016

Automne 2016. Coup de théâtre! À la première semaine de cours de cet automne, nous apprenons la volte-face de la Direction, qui décidait de procéder immédiatement à la distribution des ressources de l'annexe. Étant donné le bouillonnement de ces dernières semaines, une petite chronologie des faits vous aidera peut-être à vous y retrouver.

Jeudi 25 août : Les contractuels liés aux Services adaptés (tuteurs et surveillants) sont rencontrés afin d'apprendre que leurs tâches seraient dorénavant assumées par des enseignantes et enseignants.

Vendredi 26 août : Le Comité de coordination syndicale rencontre le Directeur des Services éducatifs, à la demande de ce dernier, afin de discuter du projet, encore peu défini, d'utilisation des ressources. Des ressources ont déjà été distribuées à des précaires, sans règles d'attribution, provoquant plusieurs interrogations sur les effets de ces contrats sur les listes d'ancienneté et sur les départements. Pourquoi cette précipitation alors que le trimestre était déjà commencé? Un déficit plus important que prévu au budget de fonctionnement 2015-2016 est la réponse que nous avons obtenue. Les questions ont donc plu au cours de cette discussion dont il est ressorti que la Direction était allée de l'avant dans sa transformation de la gestion des Services adaptés sans même connaître les ressources nécessaires pour assurer le service de tutorat aux élèves. La rencontre se termine par la promesse d'établir des balises à présenter en RCS et à valider bientôt. Les deux parties s'entendent sur le fait que les tâches de tutrices ou de tuteurs peuvent être assumées par des enseignantes et enseignants dans le même

esprit que l'encadrement PEP (programme encadrement personnalisé). Par contre, les avis diffèrent entre les deux parties au sujet des surveillances et du surlignement. Notons que la partie syndicale réitère l'importance de créer un groupe de travail intergroupe cet automne afin de réfléchir au fonctionnement des Services adaptés.

Lundi 29 août : Toutes les enseignantes et tous les enseignants reçoivent une invitation à une réunion tenue le 30 août afin d'obtenir des informations sur le nouveau fonctionnement des Services adaptés et sur la répartition des ressources. Le bureau du SEECR reçoit plusieurs appels et visites de membres qui remettent en question ce court délai et souhaitent avoir l'avis du Comité de coordination syndicale, qui a appris la tenue de cette réunion au même moment et est consterné que la répartition des ressources puisse être expliquée alors que les balises ne sont pas élaborées et que plusieurs points achoppent sur la convention collective. Une lettre est alors envoyée en réponse à cette invitation pour dénoncer la façon dont les choses se passent.

Mardi 30 août : La réunion d'information a lieu. Le directeur des Services éducatifs expose surtout le modèle probable de tutorat (disciplinaire et général), il présente l'enseignante qui assistera désormais Juliette Dufour, conseillère en services adaptés, dans ses tâches et coordonnera le volet tutorat et il répond aux questions, nombreuses, des membres. La Direction assure qu'elle demeure sensible à toutes les questions d'ancienneté, entre autres, et d'équité. Elle répète à plusieurs reprises que ce sont les besoins des élèves des Services adaptés qui guideront la répartition des ressources.

→

Jeudi 2 septembre : Afin de connaître la façon dont nos collègues FEC-CSQ vivent l'intégration des ressources de la S024, nous discutons avec des représentants syndicaux de différents cégeps et avec le membre du Bureau exécutif responsable de ce dossier. Nous en ressortons peu rassurés : notre collègue est le seul à se lancer aussi précipitamment, la plupart préférant confier à un comité l'étude de ce dossier afin de distribuer les ressources à l'hiver 2017. D'autres échanges auront lieu au Comité de vigilance sur la S024 qui devrait avoir lieu en octobre.

Mardi 6 septembre : Deuxième réunion d'information pour l'ensemble des enseignantes et enseignants, qui revient à peu de choses près sur les éléments exposés le mardi précédent.

Lundi 12 septembre : Lors de l'habituelle rencontre annuelle entre les membres de la Direction et vos élus syndicaux, la question des Services adaptés occupe une place prépondérante. L'importance de collaborer avec les enseignantes et enseignants à la réflexion sur les Services adaptés est répétée, ainsi que nos préoccupations liées à la précipitation avec laquelle se font les choses. La Direction générale assure que notre demande est entendue et nous promet une réponse à la demande de comité.

Mardi 13 septembre : Rencontre entre deux représentantes du Comité de coordination syndicale, la Direction du Service des ressources humaines et la Direction des Services éducatifs. Discussion fort productive où les demandes syndicales liées à l'application de la convention collective sont écoutées et où on aborde plusieurs questions importantes liées à l'ancienneté et à la tâche enseignante. Aucune

entente n'est écrite au terme de la rencontre, mais plusieurs éléments sont entendus par les deux directions. Notons que cette même journée avait lieu un Conseil syndical au cours duquel les départements nous ont fait part de leurs préoccupations à ce sujet.

Et maintenant, que faire?

Si plusieurs éléments nous préoccupent dans la gestion de ce dossier, tels le manque de communication entre les différents services et la façon dont les contractuels des Services adaptés furent « remerciés », dans les prochaines semaines, nous consacrerons nos efforts aux éléments suivants :

- Les représentations constantes pour la création d'un comité interordre qui réfléchira à l'organisation des Services adaptés et à l'utilisation des ressources de la S024;
- La validation des tâches pouvant être exécutées par des enseignantes et enseignants;
- La vérification, avec le Syndicat du personnel professionnel, des contrats pour lesquels il pourrait y avoir une portion de tâche n'appartenant pas à la tâche d'enseignement;
- Le suivi de l'attribution des ressources afin de nous assurer que les listes d'ancienneté sont respectées et que des dépassements entre précaires ne soient pas générés;
- La négociation de balises écrites claires pour l'attribution des ressources, le calcul des libérations et autres modalités pertinentes d'application de la S024 et sa signature en RCS;
- La transmission de l'information à tous les membres. →

Une conclusion? Nous avons peur que non

Cet automne, le dossier de l'utilisation de la S024 est prioritaire et nous croyons que les enseignantes et enseignants doivent participer à la réflexion qui entoure cette attribution et sur les changements majeurs qui vont s'opérer dans ce service. Ces ressources devraient donner à tous l'occasion de discuter des relations entre l'enseignement et les mesures d'aide, de la communication entre les différentes personnes concernées dans ce dossier et de la place de chacun dans le parcours de l'élève à besoins particuliers. Il ne faut pas non plus se cacher que les services offerts aux étudiantes et étudiants seront forcément affectés par ces

changements précipités : au moment d'écrire ces lignes, plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs toujours en attente d'une tutrice ou d'un tuteur. Une chose est certaine : les discussions ne font que commencer!

Ne manquez pas l'épisode 2 dans une *Riposte* près de chez vous! □

1. Je vous épargne ici l'historique du glissement de l'appellation étudiante et étudiant en situation de handicap (EESH) vers étudiants à besoins particuliers (EBP), puisque ce n'est pas nécessaire à la compréhension de la situation actuelle.
2. Depuis, cette somme a été confirmée pour 2015-2016 et elle est anticipée pour 2016-2017 et 2017-2018.

Le Comité des pratiques syndicales a besoin de vous!

Myriam Litalien Bradley, responsable des pratiques syndicales

À la suite des propositions votées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 mai, le Comité de coordination syndicale (CCS) a reçu le mandat, pour l'année 2016-2017, de commencer la révision des tâches des officières et officiers syndicaux, des comités syndicaux et de certains articles des Statuts du SEECR qui concernent le CMÉC.

En voilà de beaux défis qui ne pourront être relevés sans l'aide du Comité des pratiques syndicales! C'est pourquoi nous avons besoin de vous! Si l'un ou l'autre de ces dossiers vous

intéressent, nous vous invitons à vous joindre au Comité des pratiques syndicales en posant votre candidature écrite avant l'assemblée générale du 20 septembre ou votre candidature orale lors de l'assemblée.

Comme il s'agit d'un comité aux postes illimités, tous les membres du SEECR peuvent y être élus. Et ça tombe bien, parce que nous souhaitons un comité assez nombreux pour y former deux sous-comités de quatre à six profs qui se réuniront une fois par mois : un qui travaillera sur la révision des tâches au CCS et sur la révision des comités, un autre qui travaillera sur la révision des statuts. □

50 ans de syndicalisme au Collège de Rimouski

Patricia Posadas, responsable des communications

La naissance d'un syndicat

Les premiers balbutiements du syndicat représentant les professeurs du Collège de Rimouski, alors appelé **Syndicat des professeurs de la Région de Rimouski** (SPRR), apparaissent le 3 avril 1967, à Montréal. Le SPRR comptait alors quatre membres, qui ont proposé et adopté nos tout premiers statuts. À l'époque, une main soignée prenait en note les présences et tout ce qui se passait lors des réunions.

Grâce aux bons soins des deux techniciennes de bureau qui, au cours des décennies, ont oeuvré avec ardeur et diligence au sein de notre syndicat, nous avons retrouvé les traces

de cet acte de naissance. Cet écrit se trouve en première page d'un grand registre vert, de marque Vimi, contenant les procès-verbaux des assemblées générales qui se sont tenues entre cette journée inaugurale et août 1969.

Le bébé, d'abord nommé SPRR, est devenu le **Syndicat des professeurs du Cégep de Rimouski** (SPCR) en 1973. Et c'est en 1990, que le SPCR a changé son nom pour le **Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski** (SEECR).

C'est avec émotion que nous partageons avec vous cet extrait de document que vous pourrez consulter en passant au bureau du syndicat. □

